

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0742**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Régularisations sur opérations à clôturer - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0742**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Régularisations sur opérations à clôturer - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'opération n° 2702 - Régularisations sur opérations à clôturer DUM fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Certaines opérations peuvent recevoir des factures de frais de notaires, de mesures compensatoires, de protocoles transactionnels, contentieux, etc., après leur clôture budgétaire et comptable.

Cette opération est une opération "réservoir" ayant pour but de réguler rapidement et efficacement les factures imprévues d'autres opérations clôturées comptablement.

II - Individualisation d'autorisation de programme

Le présent dossier a pour objet d'individualiser une autorisation de programme totale pour l'opération n° 2702 - Régularisations sur opérations à clôturer DUM.

Le montant total est estimé à 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en dépenses en 2021,
- 50 000 € en dépenses en 2022,
- 100 000 € en dépenses en 2023,
- 100 000 € en dépenses en 2024,
- 100 000 € en dépenses en 2025,
- 100 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P06O2702.

3° - La dépense d'investissement en résultant, soit 500 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 à 2026 - chapitres 21 et 23 - opération n° 0P06O2702.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.